



Communiqué de presse du 21 juillet 2008

Programme VAINCRE

Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable

Signature d'une convention de financement d'un montant de 581 648,57 € entre la République Islamique de Mauritanie et la République Française

Le Ministre de l'Economie et des Finance, M. Sidi ould Tah et M. Michel Vandepoorter, Ambassadeur de France en Mauritanie, ont signé le 21 juillet 2008 un avenant au Contrat de Désendettement et de Développement entre la Mauritanie et la France relatif à un montant de 581 648, 57 €, soit plus de 200 millions d'ouguiyas. Ce montant est affecté au Programme VAINCRE, au terme de la convention d'affectation signée ce même jour entre le Ministre de l'Economie et des Finance, M. Sidi ould Tah et M. Nicolas Rossin, Directeur par intérim de l'Agence Française de Développement.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de M. Yahya Ould Kebd, Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, et M. Bouna Kotob, Coordinateur Technique du Programme VAINCRE **[A CORRIGER EN FONCTION DE LA PRESENCE EFFECTIVE DE CES PERSONNES]**.

Programme VAINCRE

Le premier C2D, contrat de réaménagement de la dette mauritanienne, signé en 2003 entre la France et la Mauritanie, affectait un montant de 4,4 millions € à « des programmes de développement local dans les régions du Guidimakha et de l'Assaba ». Le Programme VAINCRE est la concrétisation de cette décision conjointe des deux partenaires français et mauritanien.

La finalité du Programme VAINCRE est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les 44 communes du Guidimakha et de l'Assaba. Le choix de ces deux régions découle de leur niveau élevé de pauvreté à l'échelle nationale. Le Programme VAINCRE, à travers le renforcement des capacités des communes et leur responsabilisation en qualité de maître d'ouvrage d'opérations, vise à promouvoir et développer, en partenariat avec tous les acteurs locaux, des actions efficaces de lutte contre la pauvreté et les inégalités qui soient cohérentes à l'échelle régionale.

Le Programme VAINCRE vise en particulier la réalisation de projets d'intérêt collectif et communal sous la formes d'investissements répondant à la demande des populations, pour élargir leur accès aux services sociaux (santé, éducation...), améliorer leurs conditions de vie (eau, énergie, communications...), développer ou sécuriser des activités productives ou encore gérer les ressources naturelles et l'environnement.

Depuis 2005, le Programme VAINCRE contribue au renforcement des dynamiques de décentralisation et d'aménagement du territoire, et s'inscrit dans le dispositif de l'aide française dans les domaines du développement local. Avec les autres initiatives comparables, il participe étroitement à l'effort du Gouvernement mauritanien et des partenaires en faveur du développement local.
